

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité – Justice- Travail

Autorité contractante :

Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX**

DOSSIER DE PRESELECTION

Emis le : 28/03/2025



Pour les prestations de :

**Recrutement de cabinets pour l'audit des certifications du
SMQ et SMSI respectivement aux normes ISO 9001 et ISO
27001 (2 lots).**

**Avis d'Appel Public à Candidature de Marché Public N° :
PI_DOSQ_101095**

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : DOSQ (X1.P4)

Mars 2025

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC (AAPCMP)

Objet : Recrutement de cabinets pour l'audit des certifications du SMQ et SMSI respectivement aux normes ISO 9001 et ISO 27001 (2 lots).

Référence du marché : PI_DOSQ_101095

AVIS N° : AAPCMP 006/CDCB/DG/PRMP/2025 du 28/03/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, publié sur le portail web des marchés publics le 17 février 2025.
2. La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les activités inscrites au PTA 2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement de cabinets pour l'audit des certifications du SMQ et SMSI respectivement aux normes ISO 9001 et ISO 27001 (2 lots) /PI_DOSQ_101095.**
3. Les prestations comprennent l'audit des certifications de la CDC BENIN selon les normes ISO 9001 et ISO 27001 et consistent à améliorer les performances de la CDC Bénin à travers l'audit du SMQ selon la norme ISO 9001 version 2015 et du SMSI selon la norme ISO 27001:2022 visant à :
 - Déterminer la conformité de tout ou partie du SMQ mis en place, conformément aux critères de l'audit ;
 - Evaluer l'efficacité du SMQ mis en place, s'assurer de sa conformité aux normes ISO 9001 version 2015, de sa mise en œuvre et de sa performance.
 - Réaliser l'audit de Certification de CDC BENIN selon la norme ISO 27001:2022
 - Garantir la conformité de la CDC BENIN aux exigences de la norme ainsi qu'à son Système de Management de la sécurité de l'information (SMSI).

La présente demande de renseignements et de prix est constituée de deux (02) lots à savoir :

- Lot 1 : Recrutement d'un cabinet pour l'audit de certification du SMQ à la norme ISO 9001 ;
- Lot 2 : Recrutement d'un cabinet pour l'audit de certification du SMSI à la norme ISO 27001.

Un même soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.

4. Le délai de réalisation de la mission est de :

- o Lot 1 : deux (02) mois ;
 - o Lot 2 : deux (02) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **15 Pages** environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
 7. Un minimum de trois (03) plis est requis pour procéder à l'ouverture des manifestations d'intérêt.
 8. La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC). Seul le candidat qui présentera le meilleur niveau de qualification et d'expérience, et classé premier sera invité à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociation.
 9. Aux dates et heures limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidats ont soumissionné, l'autorité contractante peut soit contacter d'autre cabinets ou firmes en fonctions de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
 10. La présélection sur la liste tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER


- Pour le lot 1 : Recrutement d'un cabinet pour l'audit de certification du SMQ à la norme ISO 9001.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription du domaine « Audit des systèmes de Management de la qualité (SMQ) » ou « Audit des systèmes de gestion de la qualité » sur le RCCM ou les Statuts (10 pts) - Non inscription du domaine « Audit des systèmes de Management de la qualité » ou « Audit des systèmes de gestion de la qualité » sur le RCCM ou les Statuts. (00 pt). 	<p>Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts</p>
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	25	<p>Pour les anciens cabinets</p> <p>Avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'audit des systèmes de Management de la qualité au cours des dix (10) dernières années. (25 points à raison de 06,25 points par mission)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 06,25 pts ; ✓ Une expérience non complète = 00 point. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <p>- Disposer d'un personnel d'encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuve légalisée du diplôme et du certificat. Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années</p>	<p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>	<p>titulaire d'un diplôme BAC + 5 en sciences de gestion/audit au moins et certifié ISO 9001 Lead auditor, justifié par les copies légalisées du diplôme (05 pts) et de la certification ISO 9001 Lead auditor (05 pts).</p> <p>Diplôme valide = 05 pts Diplôme non valide = 00 pt. Certification valide = 05 pts Certification non valide = 00 pt.</p> <p>- L'intéressé doit avoir participé au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins trois (03) missions d'audit des systèmes de Management de la qualité, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (15 points à raison de 5 points par missions).</p>	<p>de service fait ou de bonne fin d'exécution)</p>
	<p style="text-align: center;">50</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audit des systèmes de Management de la qualité au profit d'institutions financières ou bancaires établies ou agréés au Bénin, justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation (50 pts à raison de 25 pts par mission). 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuve légalisée du diplôme et de la certification. Preuves légalisées des expériences

		<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme BAC + 5 en sciences de gestion/audit au moins et certifié ISO 9001 Lead auditor, justifié par les copies légalisées du diplôme (05 pts) et de la certification ISO 9001 Lead auditor (05 pts). Diplôme valide = 05 pts Diplôme non valide = 00 pt. Certification valide = 05 pts Certification non valide = 00 pt. - L'intéressé doit avoir participé au cours des dix (10) dernières années à la réalisation d'au moins deux (02) missions d'audit des systèmes de Management de la qualité au profit d'institutions financières ou bancaires établies ou agréés au Bénin, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (40 pts à raison de 20pts par mission). 	professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	<ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet = 2,5 pts - Organigramme = 2,5 pts 	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel	10	1. Production de la liste du personnel à affecter à la mission. (02 pts).	Liste du personnel et copies légalisées des diplômes et certifications + CV signé

BONA LANCER

professionnel à affecter à la mission	<p>2. Expert 1 : Chef de mission : Titulaire d'un diplôme BAC+5 en sciences de gestion/audit et certifié ISO 9001 Lead auditor, justifié par les copies légalisées du diplôme (2,5 pts) et de la certification ISO 9001 Lead auditor (2,5 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme conforme : 2,5 pts ➤ Diplôme non conforme : 00 pt ➤ Certification valide = 2,5 pts ➤ Certification non valide = 00 pt. <p>3. Expert 2 : Auditeur interne ISO 9001 : Titulaire d'un diplôme BAC + 3 au moins en sciences de gestion/audit, justifié par la copie légalisée du diplôme (03 pts).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme conforme : 03 pts ➤ Diplôme non conforme : 00 pt 	et attestation de travail ou de service fait légalisée
	TOTAL 100	
NB : La non-production des moyens de preuve à fournir par le candidat vaut la note zéro (00).		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

- Pour le lot 2 : Recrutement d'un cabinet pour l'audit de certification du SMSI à la norme ISO 27001.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription du domaine « Audit des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) » ou « Audit des systèmes de gestion de la sécurité de l'information » ou « Audit sécurité des systèmes de l'information (SSI) » sur le RCCM ou les Statuts (10 pts) - Non inscription du domaine « Audit des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) » ou « Audit des systèmes de gestion de la sécurité de l'information » ou « Audit sécurité des systèmes de l'information (SSI) » sur le RCCM ou les Statuts. (00 pt). 	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	25	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'audit des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) au cours des dix (10) dernières années. (25 points à raison de 06,25 points par mission) ✓ 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10)</p>	<p>50</p>	<p>(copies simples) à raison de 06,25 pts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une expérience non complète = 00 point. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme BAC + 5 en informatique, réseaux, systèmes d'exploitation et bases de données ou BAC + 5 en cybersécurité ou un Expert en cybersécurité, justifié par la copie légalisée du diplôme (10 pts). - Diplôme valide = 10 pts - Diplôme non valide = 00 pt. - L'intéressé doit avoir participé au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins trois (03) missions d'audit des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI), Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (15 points à raison de 5 points par missions). • Pour les anciens cabinets <p>Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audit des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) au profit d'institutions financières ou bancaires établies ou agréés au Bénin, justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de</p>	<p>Preuve légalisée du diplôme.</p> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets naissants et ceux qui 	

<p>dernières années</p>	<p>travail ou de participation (50 pts à raison de 25 pts par mission). 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme BAC + 5 en informatique, réseaux, systèmes d'exploitation et bases de données ou BAC + 5 en cybersécurité ou un Expert en cybersécurité, justifié par la copie légalisée du diplôme (10 pts). Diplôme valide = 10 pts Diplôme non valide = 00 pt. - L'intéressé doit avoir participé au cours des dix (10) dernières années à la réalisation d'au moins deux (02) missions d'audit des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) au profit d'institutions financières ou bancaires établies ou agréés au Bénin, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (40 pts à raison de 20pts par mission). 	<p>n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p> <p>Preuve légalisée du diplôme.</p> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)</p>
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

BON A LANCER

4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	<ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet = 2,5 pts - Organigramme = 2,5 pts 	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; display: inline-block; margin: 10px 0;">BON A LANCER</div>	10	1. Production de la liste du personnel à affecter à la mission. (02 pts). 2. Chef de mission : Titulaire d'un diplôme BAC + 5 en cybersécurité ou un Expert en cybersécurité , justifié par la copie légalisée du diplôme (05 pts). <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme conforme : 05 pts ➤ Diplôme non conforme : 00 pt 3. Un Expert Associé : Titulaire d'un diplôme de (BAC+3) en informatique spécialisé en cybersécurité , justifié par la copie légalisée du diplôme (03 pts) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme conforme : 03 pts ➤ Diplôme non conforme : 00 pt 	Liste du personnel et copie légalisées des diplômes + CV signé et attestation de travail ou de service fait légalisée
TOTAL	100		
NB : La non-production des moyens de preuve à fournir par le candidat vaut la note zéro (00).			

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin sis au 1er étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes.** Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **Lundi 31 Mars 2025**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin sis au 1er étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes.** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, le tout dans une enveloppe unique portant la mention ci-après : « **AAPCMP 006/CDCB/DG/PRMP/2025** du **28/03/2025** relatif au recrutement de cabinets pour l'audit des certifications du SMQ et SMSI respectivement aux normes ISO 9001 et ISO 27001 (2 lots) » à l'adresse ci-après : **Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin); Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sise au 1^{er} étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Emigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou ; au plus tard le **Jeu. 10 Avril 2025** à 09 heures 00 minute.**

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être



présents, à l'adresse ci-après Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) ; Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sise au 1^{er} étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Emigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou; au plus tard le Jeu. 10 Avril2025 à 09 heures 30 minutes.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.
15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AAPCMP et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 28/03/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics



Herbert Emmanuel VIEYRA

I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme.

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation